

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Lac-Sergent tenue le 16 juin 2014, à 19h30 au Club Nautique.

1. OUVERTURE

Présences

Monsieur Denis Racine, maire
Monsieur Mario Émond, conseiller
Madame Hélène D. Michaud, conseillère

Absence motivée :

Monsieur André Métivier, conseiller
Monsieur François Garon, conseiller

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum et M. Denis Racine, maire, annonce que la séance est ouverte.

Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière et 4 personnes.

1. Ouverture

Monsieur Denis Racine, maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Denis Racine, maire, fait la lecture de l'ordre du jour.

-
1. **Ouverture**
 2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
 3. **Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
 4. **Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 mai 2014 et de la séance extraordinaire du 3 juin 2014**
 5. **Correspondance : Voir liste**
 6. **Trésorerie :**
 - 6.1 Rapport financier au 31 mai 2014
 - 6.2 Approbation de la « Liste détaillée des chèques pour la période 5 – mai 2014 »
 - 6.3 Présentation des « Comptes à payer - juin 2014 »
 7. **Dépôt de documents**
 - 7.1 Liste des permis émis pour le mois de mai 2014
 - 7.2 État des résultats au 31 mai 2014
 - 7.3 Procès-verbal du CCU de la séance du 4 juin 2014
 - 7.4 Certificat des personnes habiles à voter concernant le règlement no 319-14 relatif à la construction pour le traitement centralisé des eaux usées de la Ville de Lac Sergent
 - 7.5 Participation des membres du conseil à la formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale
 8. **Avis de motion**
 - 8.1 Projet de règlement 320-14 concernant le déroulement des séances municipales et abrogeant le règlement no 210
 9. **Règlements**
 10. **Résolutions**
 - 10.1 Demandes faites dans le cadre des règlements relatifs au PIIA
 - 10.2 Lotissement – demande de permis 2014-702 – lots 3 514 800 et 3 514 875
 - 10.3 Autorisation de paiement (**libération de la retenue**) d'une facture à l'entrepreneur P.E. Pageau pour des travaux réalisés dans le cadre du projet d'asphaltage de la chaussée sur le chemin Tour-du-Lac Sud (Phase II)
 - 10.4 Demande d'aide au déneigement des chemins privés (versement)
 - 10.5 Offre de service aux citoyens – analyse de l'eau potable

AJOUT

AJOUT

	10.6	Demande d'abolition des frais d'interurbain entre la Ville de Lac Sergent et la Ville de Saint-Raymond
	10.7	Installation d'une tour relais – requête transmise à BELL téléphone et à TELUS
	10.8	Installation d'équipement additionnel au système d'alarme de l'Hôtel-de-Ville
	10.9	Octroi de tonte de gazon / chemin de la Chapelle
REPORTÉ	10.10	Services additionnels octroyés en cours de mandat à la firme d'architecte Régis Côté & associés / avenant #3
AJOUT	10.11	Programme Environnement – plage
AJOUT	10.12	Engagement d'un d'inspecteur adjoint saisonnier
AJOUT	10.13	Avis de condoléances – Monsieur André Boies
	11.	Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles
	11.1	Distribution du journal « Le Jaseur du lac »
	11.2	Programme « embellissement / phase III »
	12.	Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour
	13.	Deuxième période de questions
	14.	Clôture de la séance
	15.	Levée de l'assemblée

14-06-125 **II EST PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

AJOUT	7.5	Participation des membres du conseil à la formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale
AJOUT	8.1	Projet de règlement 320-14 concernant le déroulement des séances municipales et abrogeant le règlement no 210
REPORTÉ	10.10	Services additionnels octroyés en cours de mandat à la firme d'architecte Régis Côté & associés / avenant #3
AJOUT	10.11	Programme Environnement – plage
AJOUT	10.12	Engagement d'un d'inspecteur adjoint saisonnier
AJOUT	10.13	Avis de condoléances – Monsieur André Boies

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question.

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MAI 2014 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 JUIN 2014

Séance ordinaire du 20 mai 2014

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie dudit procès-verbal, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

14-06-126 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2014 soit adopté tel que présenté;

QUE Monsieur Denis Racine, maire, et la secrétaire-trésorière, soient par la présente résolution, autorisés à le signer.

Séance extraordinaire du 3 juin 2014

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie dudit procès-verbal, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

14-06-127

IL EST PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 juin 2014 soit adopté tel que présenté;

QUE Monsieur Denis Racine, maire, et la secrétaire-trésorière, soient par la présente résolution, autorisés à le signer.

5. **CORRESPONDANCE**

La secrétaire-trésorière fait lecture de la liste de correspondance du mois de juin 2014 et la dépose.

6. **TRÉSORERIE**

6.1 **RAPPORT FINANCIER AU 31 MAI 2014**

À la demande de Monsieur Denis Racine, maire, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière, fait la lecture du rapport financier au 31 mai 2014.

14-06-128

IL EST PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE ledit rapport financier au 31 mai 2014 soit adopté tel que lu.

6.2 **APPROBATION DE LA LISTE DÉTAILLÉE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE # 5 / MAI 2014**

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie de la liste des chèques émis, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

La secrétaire-trésorière fait le dépôt de la liste détaillée des chèques pour la période 5 dont le paiement a déjà été autorisé totalisant 43 438.88 \$.

14-06-129

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE ladite liste de chèques émis pour le mois de mai 2014 soit adoptée tel que présentée.

6.3 **PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER – JUIN 2014**

À la demande de Monsieur Denis Racine, maire, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière, fait la lecture des comptes à payer pour le mois de juin 2014.

14-06-130

IL EST PROPOSÉ par
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes à payer au montant **12 369.27 \$** liste en annexe, soient acceptés tels que présentés par la secrétaire-trésorière et qu'un certificat de disponibilité de crédit soit émis par la secrétaire-trésorière.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Josée Brouillette, Directrice générale et secrétaire trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires suffisants pour des dépenses totalisant la somme de **12 369.27 \$**.

7. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

7.1 Liste des permis émis pour le mois de mai 2014

La secrétaire-trésorière, dépose pour être annexé au procès-verbal, la liste des permis émis pour le mois de mai 2014.

7.2 État des résultats au 31 mai 2014

La secrétaire-trésorière, dépose pour être annexé au procès-verbal, les états des résultats au 31 mai 2014.

7.3 Procès-verbal du CCU de la séance du 4 juin 2014

Monsieur Mario Émond, conseiller dépose, pour être annexé au présent procès-verbal, le compte rendu de la rencontre du CCU tenue le 4 juin 2014.

7.4 Certificat des personnes habiles à voter concernant le règlement no 319-14 relatif à la construction pour le traitement centralisé des eaux usées de la Ville de Lac Sergent

La secrétaire-trésorière atteste que, à la suite de la procédure d'enregistrement relative au Règlement numéro 319-14 ayant pour titre : Règlement relatif à la construction pour le traitement centralisé des eaux usées de la Ville de Lac Sergent et décrétant un emprunt de 5 millions pour en défrayer les coûts :

A) le nombre de personnes habiles à voter établi est de :	408
B) le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de :	51
C) le nombre de demandes faites est de :	58

Par conséquent, je déclare qu'un scrutin référendaire doit être tenu concernant le règlement numéro 319-14.

AJOUT

7.5 Participation des membres du conseil à la formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, la greffière fait rapport au conseil à l'effet que monsieur Denis Racine, maire et madame Hélène D. Michaud, conseillère, monsieur Mario Émond, conseiller et monsieur André Métivier, conseiller ont déposé leur déclaration concernant leur participation à la formation obligatoire en matière d'éthique et de déontologie municipale.

8. AVIS DE MOTION

AJOUT

8.1 Projet de règlement 320-14 concernant le déroulement des séances municipales et abrogeant le règlement no 210

Avis de motion est par les présentes donné par moi, Mario Émond, conseiller, à l'effet qu'au cours d'une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire du Conseil de Ville, un projet de règlement sera soumis, lequel aura pour objet :

De régler le déroulement des séances municipales et assemblées publiques du Conseil de Ville de Lac-Sergent.

Donné à Lac-Sergent, ce 16^e jour du mois de juin 2014

9. RÈGLEMENTS

10. RÉSOLUTIONS

10.1 Demandes faites dans le cadre des règlements relatifs au PIIA

Construction bâtiment secondaire 62 chemin de la Montagne

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée le 4 juin 2014 par le Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller

14-06-131

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

Permis de rénovation 1680, chemin de la Chapelle

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée le 4 juin 2014 par le Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère

14-06-132

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme et que cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

Permis de rénovation 1748 chemin TDLN

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée le 4 juin 2014 par le Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis conditionnellement à ce qu'il transforme le deuxième garage existant en cabanon et devra harmoniser les couleurs de revêtement extérieur;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller

14-06-133

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA conditionnellement à ce qu'il transforme le deuxième garage existant en cabanon et devra harmoniser les couleurs de revêtement extérieur;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

10.2 Lotissement – demande de permis 2014-702 – lots 3 514 800 et 3 514 875

ATTENDU QUE monsieur Gilles Rochette, propriétaire des lots 3 514 800 et 3 514 875, chemin du Tour-du-Lac Nord. a déposé le 26 mai 2014 une demande de lotissement (minute 11801) en vue d'un échange mutuelle de parcelle de terrain entre les propriétés ci-dessus mentionnées (1853 et 1855, ch. Du Tour-du-Lac Nord) au cadastre officiel du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf;

ATTENDU QUE cette opération cadastrale est considérée comme une correction n'entraînant aucune augmentation du nombre de lots existants;

ATTENDU QUE les lots 3 514 800 et 3 514 875 seront remplacés par les lots 5 531 211 et 5 531 212, au cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Portneuf;

ATTENDU que le propriétaire s'engage à rendre conforme les installations sanitaires desservant les propriétés visées à la présente demande de lotissement au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q2, r.22) au plus tard le 16 juin 2017 à moins que ces résidences soient raccordées à un réseau d'égout entre temps;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

14-06-134

QUE, comme condition préalable à l'approbation du plan-projet de lotissement numéro 11801 (2014-702) le propriétaire s'engage à rendre conforme les bâtiments secondaires et les installations sanitaires existantes selon le règlement en vigueur d'ici juin 2017, l'inspecteur municipal est autorisé à émettre le permis de lotissement no 2014-702.

10.3 Autorisation de paiement (**libération de la retenue**) d'une facture à l'entrepreneur *P.E. Pageau* pour des travaux réalisés dans le cadre du projet d'asphaltage de la chaussée sur le chemin Tour-du-Lac Sud (Phase II)

ATTENDU la correspondance de la firme d'ingénieurs **ROCHE** recommandant le paiement final de la retenue contractuelle relatif au projet d'asphaltage d'une partie de la chaussée Tour-du-Lac Sud;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

14-06-135

D'autoriser la directrice générale à procéder au paiement d'une somme de 5 624.24 \$ plus les taxes applicables à la firme *P.E. Pageau inc.* pour des travaux réalisés dans le cadre du projet d'asphaltage de la chaussée, chemin Tour-du-Lac Sud;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire Immobilisations (fonds des dépenses) – Routes 331-2121.

10.4 Demande d'aide au déneigement des chemins privés (versement)

ATTENDU la politique d'aide au déneigement des chemins privés;

ATTENDU qu'il y est inscrit que le remboursement est effectué sur présentation des pièces justificatives et que la municipalité doit s'assurer avant d'effectuer un déboursé que les parties respectent les exigences;

14-06-136

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la Ville de Lac Sergent accepte de verser les contributions maximales suivantes jusqu'à concurrence des montants corroborés par les factures :

Chemins Demandeurs	Distance admissible (m)	Contribution admissible
Chemin des Hêtres Association des propriétaires du Domaine des Hêtres	1 189.24 (mètres)	8 121.75 \$

10.5 Offre de service aux citoyens – analyse de l'eau potable

CONSIDÉRANT que la firme EXOVA nous a fourni une grille de tarifs forfaitaires pour l'analyse de l'eau potable pour l'été 2014 ;

CONSIDÉRANT que ces coûts ne sont valides que durant les deux périodes où la municipalité offre le service d'analyse à ses citoyens ;

COLIFORMES FÉCAUX	COLIFORMES TOTAUX	NITRITES-NITRATES
<i>Plus taxes</i>	<i>Plus taxes</i>	<i>Plus taxes</i>
12.50 \$	12.50 \$	18 \$

14-06-137

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

DE fournir le service d'analyse d'eau aux citoyens selon la grille forfaitaire ci-haut mentionnée, les 19 juillet et 9 août 2014.

10.6 Demande d'abolition des frais d'interurbain entre la Ville de Lac Sergent et la Ville de Saint-Raymond

ATTENDU que la Ville de Saint-Raymond est desservie par *Telus* et que la Ville de Lac Sergent est desservie par *Bell* ;

ATTENDU que l'élargissement de la zone d'appel local pour les contribuables desservis par *Telus* ou par *Bell* aux indicatifs 337 et 875 réglerait la problématique des frais d'interurbains ;

ATTENDU que depuis plusieurs années les citoyens des municipalités concernées demandent l'abolition de ces frais d'interurbains ;

14-06-138

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

DE demander à *Telus* et à *Bell* de prendre toutes les mesures appropriées afin que les frais d'interurbains soient abolis à l'intérieur des municipalité de Lac-Sergent et de Saint-Raymond ;

QU'UNE copie de la présente résolution soit également expédiée au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (C.R.T.C.), à la députée fédérale de Portneuf-Jacques-Cartier, Mme Élane Michaud.

10.7 Installation d'une tour relais – requête transmise à BELL téléphone et à TELUS

14-06-139

IL EST PROPOSÉ par
RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil de Ville de Lac Sergent transmette à *BELL téléphone* ainsi qu'à *TELUS* une requête concernant l'installation d'une tour-relais sur le territoire ou à proximité de la Ville de Lac Sergent afin d'améliorer la couverture de téléphonie sans fil compte tenu que l'élévation de la tour de TELUS à Saint-Raymond il y a deux ans n'a pas amélioré l'absence de couverture à Lac-Sergent;

QU'UNE copie de la présente résolution soit également expédiée au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (C.R.T.C.), à la députée fédérale de Portneuf-Jacques-Cartier, Mme Élane Michaud.

10.8 Installation d'équipement additionnel au système d'alarme de l'Hôtel-de-Ville

14-06-140 **IL EST PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

DE procéder à l'installation d'équipement additionnel au système d'alarme de l'Hôtel-de-Ville, soit un clavier alpha 64 zones et un détecteur de mouvement sans-fil 60 lbs, pour un montant de 570.25\$ plus taxes, le tout conformément aux documents de la soumission présentée portant le numéro #662714825;

LES devis, les soumissions et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

QUE les dépenses prévues dans cette résolution soient chargées au poste budgétaire 331-2121 – Immobilisations – HDV 376-1001.

10.9 Octroi de tonte de gazon / chemin de la Chapelle

14-06-141 **IL EST PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la Ville de Lac-Sergent octroie le contrat de la tonte de la pelouse (au moins 6 tontes) et de coupe de bordures du terrain de la municipalité situé sur le lot 3 514 583 (près de la chapelle) pour l'année 2014 au montant forfaitaire de 350.00\$ à Monsieur Mark St-Aubin ;

QUE l'entretien doit être fait compte tenu des besoins de tonte de la pelouse sous la supervision de l'inspecteur municipal ;

ET QUE la Ville de Lac-Sergent défraie la somme additionnelle de 250\$ à M. St-Aubin pour l'entretien volontaire qu'il a effectué sur ledit terrain pour l'année 2013;

QUE les montants alloués pour la tonte de pelouse soit chargé au poste budgétaire – Terrains – entretien des sites – 271-45-22 et soit payé en deux versements, soit un en juin et un en août.

REPORTÉ 10.10 Services additionnels octroyés en cours de mandat à la firme d'architecte Régis Côté & associés / avenant #3

AJOUT 10.11 Programme Environnement – plage

14-06-142 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la Ville de Lac Sergent autorise les dépenses pour l'analyse des eaux de la plage du Club-Nautique effectué dans le cadre du programme Environnement plage du MDDEFP.

AJOUT 10.12 Engagement d'un d'inspecteur adjoint saisonnier

14-06-143 **EN CONSÉQUENCE** il est
PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE Monsieur Raphaël Cinq-Mars, domicilié à Saint-Raymond, soit employé par la Ville de Lac-Sergent pour la période estivale 2014, pour exécuter divers travaux à titre d'inspecteur adjoint selon les besoins de la municipalité au taux horaire de 13.50\$ de l'heure.

QUE le salaire soit chargé aux postes budgétaires – Rémunération – Hygiène du Milieu – Transport – Urbanisme – Rampe de mise à l'eau selon le nombre d'heures travaillées dans chaque secteur.

AJOUT

10.13 Avis de condoléances – Monsieur André Boies

CONSIDÉRANT le décès survenu le 9 juin dernier de monsieur André Boies résidant au lac Sergent depuis de nombreuses années, sur le chemin du Tour-du-Lac Sud;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

14-06-144

QUE le Conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent présente ses condoléances à son épouse, madame Annette Judd ainsi qu'à toute la famille éprouvée;

QU'une somme de vingt-cinq dollars (\$25.00) soit versée à la mémoire de monsieur Boies à la fondation *du CHU de Québec*.

11. SUIVI DU CONSEIL ET AFFAIRES NOUVELLES

11.1 Distribution du journal « Le Jaseur du lac »

Monsieur le maire informe les citoyens présents que le journal « Le Jaseur » sera disponible le ou vers le 27 juin prochain.

11.2 Programme « embellissement / phase III »

Monsieur Racine souligne que la Ville de Lac-Sergent a mis en place un programme d'embellissement de la municipalité.

Tout d'abord, la Ville procédera au ramassage des arbres et du bois morts sur ses propriétés. Elle invite également ses citoyens à participer à ce programme en ramassant les arbres tombés au sol et le bois mort sur leur propriété et en le déposant proprement près du chemin où les préposés de la Ville le récupéreront, sans frais pour le citoyen.

De plus, le citoyen peut aussi couper les arbres morts à la condition de respecter la réglementation en vigueur (un permis est requis pour la coupe d'arbres de plus de 4 pouces de diamètre) et de se procurer le permis requis auprès de l'inspecteur municipal.

La phase III se déroulera durant la:

SEMAINE du **4 août 2014**

12. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS SUR DES SUJETS HORS DE L'ORDRE DU JOUR

13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions sont posées et répondues.

14. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Denis Racine, maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

14-06-145

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 21H05.

Certificats de crédits

Je, soussignée, Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce _____ (date)

Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière

Denis Racine
Maire

Josée Brouillette
Directrice générale et secrétaire-trésorière